

commença le Kyrie & reprit-on vas spirituale.

le 2^e. Jour de la Purificãon l'on fit comme l'année precedente excepté que M. de St. Sauueur vint donner vn cierge & en receuoir selon les rubriques en suite ceux qui seruoient, on porta M. le gouu. le sien a sa place, toutes-fois il fit la moitié du chemin & vint iusques au balustre peut estre pouroit-on vne autre fois le luy donner en gardant les rubriques.

*1000. de Mr le
gouuer.*

Au Commencem^t. de ce moys, Mons^r. le gouuerneur me donna ordre p^r. receuoir 1000. au magazin, pour estre employes en œuures pies.

*Constitũons des
Vrsulines.*

En ce mesme temps ie commencé a trauail-ler aux Constitutions & reiglemens des Vrsulines, a leur priere & sollicitãon.

p. Jer. Lallemand.

*Mariage de fr. avec
sauuage*

Itē en ce mesme temps barbe sauuage seminariste des Vrsulines apres y auoir demeuré 4. ans en estant sortie fut recherchee fortement & puissament par vn françois nommé Chastillon qui pria les meres de la vouloir retenir iusques aux vaisseaus, il donna assurance de sa volonté mettant entre les mains des MM. vne rescription de 300. tant de liures dont il consentit que 1000 fussent appliquées au profit de la fille encas qu'il manquast de parole: mais il se trouua que la fille n'en voulut point & ayma mieux vn sauuage. & suiure les volontés de ses parens.

depart des sauuages

le 14. les sauuages partirent pour la grande chasse.